



## DE L'HUILE DANS LES ROUAGES DE L'ÉCONOMIE GRÂCE AU CAUTIONNEMENT

AGEFI - 03.07.2026

### « UNE TENSION STRUCTURELLE PERSISTANTE EST RESSENTIE PAR BON NOMBRE D'ENTREPRISES. »

En ce début de semaine avaient lieu à Champéry les traditionnelles Journées romandes organisées par l'Union suisse des arts et métiers (USAM). L'occasion de faire le point sur différents thèmes de préoccupation des PME, dont celui, toujours actuel, du financement des activités, d'autant que le baromètre publié par l'USAM en novembre 2025 avait inquiété: il indiquait que 36% des PME manifestaient des difficultés à recevoir des financements.

A Champéry, de premiers résultats préliminaires d'une étude en cours du SECO sur le financement des PME ont pu être présentés et ils tempèrent quelque peu l'inquiétude. La croissance est stable sur le marché du crédit et le taux d'utilisation est stable lui aussi, autour de 70% de la limite autorisée, ce qui est relativement bas en comparaison internationale. On note une croissance continue des crédits dans les services et un retour à des niveaux d'avant pandémie dans le commerce, la restauration, l'hôtellerie ou encore l'industrie. Dans les réponses des PME sur leurs défis, l'accès au financement externe n'a qu'une importance limitée, en baisse même par rapport à 2021.

N'en demeure pas moins qu'une tension structurelle persistante est ressentie par bon nombre d'entreprises, y compris dans le cadre de la transmission, avec des explications tenant aussi bien aux exigences en matière de fonds propres des banques, à la priorité absolue accordée à la maîtrise du risque, à la disparition de Credit Suisse ou encore au recours à l'intelligence artificielle.

Dans ce contexte, il est utile de rappeler encore une fois l'existence, en soutien du crédit bancaire, du système de cautionnement pour les PME soutenu par la Confédération, concrétisé dans notre région par Cautionnement romand et ses différentes antennes cantonales. Le but de cette institution de pure utilité publique est de cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de PME, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenant des emplois. Le montant maximal du crédit cautionné s'élève à un million de francs. Pour bénéficier d'une intervention, il faut notamment que les dirigeants démontrent des qualités morales et personnelles probantes, une réelle capacité professionnelle appropriée à l'activité exercée et une exploitation viable ou en passe de l'être dont la situation et la rentabilité sont déterminées par une comptabilité régulière.

Peu importe le stade de développement de l'entreprise, une PME pouvant se trouver dans une position délicate tant à la création que dans des phases successives de croissance. L'établissement bancaire joue souvent le rôle de «porte d'entrée» et le cautionnement est possible tant au stade de la création d'entreprise que de la reprise et transmission, en passant par l'investissement ou le fonds de roulement en cas de «trou d'air» dans la trésorerie. Il contribue ainsi à garantir tant les emplois que la densité de la trame du tissu économique.